



Lycée
Pierre Bourdan
Guéret
académie
Limoges

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire



Section sportive VTT

Dossier de candidature

Année scolaire 2019-2020

Lycée P. Bourdan – Guéret

Cette section sportive scolaire est encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est née du partenariat entre le lycée Pierre Bourdan et le club FFC Creuse Oxygène Guéret.

Elle s'adresse à des élèves, filles et garçons, qui pratiquent le VTT en club ou en AS, dans leur collège ou lycée.

Vous pouvez postuler pour rejoindre la section en classe de 2nde, 1^{ère} ou terminale en fonction des capacités d'accueil de la section (12 élèves maximum), de l'établissement dans la filière choisie et de l'internat.

ATTENTION : être en section sportive signifie prendre sa licence UNSS à l'association sportive du lycée.

- **Objectifs de la section sportive**

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double projet ambitieux :

- Atteindre son meilleur niveau de pratique en VTT et approfondir ses connaissances de l'activité.
- Poursuivre ses études jusqu'au baccalauréat pour obtenir une orientation choisie.

- **Deux objectifs se distinguent et se complètent**

- Permettre à des cyclistes motivés, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner en VTT par un entraînement régulier, avec un encadrement qualifié, tout en réussissant leurs études au lycée.
- S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée dans les compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Votre enfant s'exercera aussi à la prise de responsabilité dans des rôles de juge, d'éducateur et d'organisation d'évènements sportifs.

- **Fonctionnement de la section sportive**

Responsables de la section : Le proviseur du lycée est responsable de la mise en œuvre de la section sportive.

Il est relayé dans cette fonction par un enseignant d'EPS référent, Monsieur Redondeaud, qui assure le suivi de la structure, le suivi scolaire, l'encadrement des élèves et l'encadrement des équipes UNSS.

Fréquence et charge d'entraînement :

Votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires et UNSS de plusieurs heures d'entraînement.

- 4h d'entraînement (le mardi) : créneau obligatoire aménagé sur l'emploi du temps des élèves.
- 3h à la fois d'entraînement et/ou de formation à l'encadrement et au rôle de jeune officiel certains mercredis après-midi dans le cadre de l'association sportive du lycée

Des sorties à la journée pourront être aussi organisées dans l'année scolaire afin de découvrir et travailler en milieu naturel sur d'autres secteurs que les zones d'évolution habituelles.

Suivi scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS, le professeur principal, la vie scolaire et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Suivi Médical :

Circulaire 2003-062 du 24 avril 2003. *Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique (du VTT) dans le cadre de la section sportive scolaire. Le chef d'établissement (...) doit être destinataire de ce certificat datant de moins de 3 mois, avant la date de la rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport (...)*

Un certificat médical, délivré par un médecin du sport, de non contre-indication sera demandé à l'issue des tests de recrutement.

Chaque famille et élève s'engageant dans le projet de la section sportive est signataire de la Charte, rappelant les points de repère à respecter pour mener à bien son projet.

En tant qu'élève, je m'engage à...	En tant que sportif, je m'engage à...	En tant qu'interne/externe, je m'engage à...
<ul style="list-style-type: none">*respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement)*organiser mon travail personnel dans la semaine*signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel du rythme scolaire.	<ul style="list-style-type: none">*être présent à l'ensemble des entraînements. Absence à justifier par CM*être à l'heure à l'ensemble des entraînements.*signaler rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue pour une adaptation du travail.*adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions*participer aux temps forts de la vie de l'AS (compétitions VTT académique et plus, run and bike académique et Cross Départemental obligatoire).	<ul style="list-style-type: none">*avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements*respecter le règlement et les horaires de l'internat* connaître les lois concernant les actes de bizutages, distinguer les actes déplacés, et ne pas s'y prêter par conséquent

Le coût de l'adhésion à l'Association Sportive du Lycée Pierre Bourdan, obligatoire pour chaque élève de section, est de 18 euros pour l'année scolaire.

- **Conditions d'admission**

- Etre admis en seconde, en 1ère ou Terminale au lycée Pierre Bourdan, sans avoir de difficulté scolaire particulière.
- Etre apte médicalement.
- Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la section et du lycée
- Passer le test sportif (VTT) + entretien de recrutement et être admis à l'issue de la première année de section sportive au Lycée Bourdan.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de candidature :

1. **Autorisation des parents / Acte de candidature à la section sportive**
2. Volet scolaire
3. Volet sportif
4. Bulletins des 1er et 2ème trimestres de l'année en cours.
5. Certificat médical délivré par un médecin du sport.

Attention : Il est important de respecter les délais, la date et l'adresse d'envoi du dossier. **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Le dossier est à envoyer avant le vendredi 12 avril 2019, délai de rigueur à l'adresse suivante :

M. le proviseur
Lycée Pierre Bourdan
Section sportive VTT
1 place Molière
23000 Guéret

Suite au dépôt du dossier, à la participation aux tests de sélection et à l'entretien individuel, une commission prendra une décision concernant l'admission ou non de votre enfant. Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

- Son niveau scolaire (résultats, appréciations, attitude)
- Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution (tests de recrutement)
- Son aptitude physique (certificat médical de non contre-indication)
- Sa motivation (à travers l'entretien)
- La remise du dossier complet lors des tests de recrutement

Pour les candidats ayant obtenu un avis favorable :

- Il est **indispensable d'obtenir la décision de passage en seconde générale et technologique ou en 1ère générale et technologique** (= décision d'orientation du conseil de classe de l'établissement d'origine) ;
- **Pour les demandes d'affectation :**
 - Pour une affectation en 2GT, une saisie, par l'établissement d'origine, de la candidature dans l'application « AFFELNET post 3eme » est indispensable pour valider votre demande ;
 - Pour un élève ne dépendant pas du secteur du lycée Pierre Bourdan, une demande de dérogation à la carte scolaire est nécessaire ;
 - Pour une admission d'un élève non inscrit actuellement au lycée Pierre Bourdan en 1ère : une saisie, par l'établissement d'origine, de la candidature dans l'application « AFFELNET 1ere » est indispensable pour valider votre demande ; une demande de dérogation à la carte scolaire est nécessaire.

CALENDRIER

Date limite de dépôt des candidatures	Vendredi 12 avril 2019
Journée des tests et entretien	Vendredi 17 mai 2019
Commission	Vendredi 24 mai 2019
Envoi des résultats	Fin mai 2019

Composition de la commission

- Proviseur (ou proviseur adjoint)
- Président de Creuse Oxygène
- Professeur référent de la section
- Infirmière scolaire
- CPE

Fiche de candidature (à joindre au dossier)

VOLET SCOLAIRE

Présentation du candidat

Nom : Prénom : Date de naissance : ... / ... /
Adresse :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse mail des parents :
Etablissement d'origine :
Classe suivie en 2018/2019 :
A participé à l'AS dans son établissement ? OUI / NON Activité :
Est Jeune Officiel (juge) UNSS ? OUI / NON
Suivait un cursus en section sportive ? OUI / NON

CHOIX D'ORIENTATION pour l'année 2019/2020

➤ Candidature pour rentrer en classe de 2^{nde} :

LVA: Anglais LVB : Espagnol Allemand Italien

➤ Candidature pour rentrer en classe de 1^{ère} :

Enseignements de spécialité souhaités :

1 2 3

LVA: Anglais LVB : Espagnol Allemand Italien

➤ Candidature pour rentrer en classe de Terminale :

Terminale Filière souhaitée : TS TL TES TSTMG

LVA : Anglais LVB : Espagnol Allemand Italien

La candidature est-elle conditionnée par une admission à l'internat ? OUI / NON

Avis du professeur principal (obligatoire)	Avis du professeur d'EPS (obligatoire):	Avis du chef d'établissement d'origine (obligatoire) :
Date & signature	Date & signature	Date & signature

Fiche de candidature (à joindre au dossier)

VOLET SPORTIF

Présentation du candidat

Nom : Prénom : Date de naissance : ... / ... /
Adresse :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse mail des parents :

Vécu sportif & palmarès

Catégorie Numéro de licence :
Club : Entraîneur actuel :
Téléphone de l'entraîneur :
Courriel de l'entraîneur
Palmarès :

Motivation de votre entrée en section sportive VTT :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de l'entraîneur <u>ou</u> de l'enseignant (si Section Sportive au collège)	Avis du président du club
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Défavorable
Date & signature	Date & signature

CERTIFICAT MEDICAL

A passer les tests de sélection de la section sportive VTT

Je soussigné Docteur :

certifie avoir examiné l'état de santé de l'enfant :

Nom :Prénom : Date de naissance :

- Qu'il (ou elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du VTT en compétition dans le cadre d'une section sportive scolaire
- Qu'il (ou elle) a les aptitudes requises lui permettant de passer les tests physiques de sélection.

Fait àLe

Signature et Cachet du Médecin

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné..... responsable légal de l'enfant

Nom :Prénom : Date de naissance :

- Autorise celui-ci à passer les tests d'entrées de la section sportive VTT du lycée Pierre Bourdan.
- M'engage à constituer le **dossier d'orientation** de mon enfant dans l'établissement d'origine en vue de la validation de son affectation au lycée Pierre Bourdan.
- M'engage à procéder à la demande d'affectation de mon enfant dans l'établissement support de la section sportive (Lycée Pierre Bourdan), dès lors que sa candidature a été retenue.

Fait àLe

Signature du(es) responsable(s) légal(aux)

JOURNEE DE RECRUTEMENT

Programme de la journée du vendredi 17 mai 2019

Entretien des candidats à partir de 9h00 au lycée (l'heure exacte de votre entretien individuel vous sera communiquée par e-mail et par courrier)

Repas possible au Lycée à partir de 12h15

Tests physiques à partir de 14h au Lycée Pierre Bourdan – 1, place Molière – 23000 Guéret

Restauration au lycée :

Le candidat : NOM :Prénom : Nombre de repas prévus le 17 mai 2019 :	Tarifs
Le candidat	3.50 euros
Les accompagnateurs :	7,60 euros /personne
règlement par chèque le jour même avec retrait d'une carte restaurant	Total

Vérification des pièces à fournir pour la constitution du dossier de candidature :

- Autorisation des parents / Acte de candidature à la section sportive**
- Volet scolaire
- Volet sportif
- Bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année en cours.
- Certificat médical délivré par un médecin du sport.